



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

# POURQUOI PAYER POUR UN ACCIDENT DONT VOUS N'ÊTES PAS RESPONSABLE ?



C'est absurde, non ? Si vous êtes victime d'un accident causé par un tiers, déclarez-le à votre caisse d'assurance maladie. Votre déclaration permet à l'Assurance Maladie de récupérer vos frais médicaux auprès de l'assurance du responsable de l'accident. Vous contribuez ainsi à préserver notre système de santé, sans changer ni le montant, ni les délais de vos remboursements.

DÉCLAREZ VOTRE ACCIDENT



SUR VOTRE  
COMPTE AMELI.FR



au 3646



PAR COURRIER  
À VOTRE CPAM